**RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI**

**Unité-Egalité-Paix**

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

**MINISTERE DU LOGEMENT**

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

**AGENCE DE RÉHABILITATION URBAINE ET DE LOGEMENT SOCIAL**

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

**Projet Intégré de Résorption des Bidonvilles**

**N° Projet** : P162901

**Appel à manifestations d’intérêt**

**N° 003/AMI/ARULOS/2021**

**Services de consultation d’un bureau d’études** **pour l’étude de restructuration et d’alignement du quartier djebel**

1. Le Gouvernement de la République de Djibouti a obtenu a obtenu un financement de 20 millions de dollars de l’Association Internationale de Développement (IDA) pour la mise en œuvre du Projet Intégré de Résorption des Bidonvilles (PIRB) à Djibouti, et a l’intention d’utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour recruter un bureau d’études chargé de l’étude de restructuration et d’alignement du quartier djebel dans le cadre de ce projet. Le projet sera mis en œuvre par l’ARULoS.
2. La présente mission vise à élaborer un plan de restructuration et d’alignement pour le quartier de Djebel avec un parcellaire régulier qui préserve au maximum les habitants sur place en permettant aussi la création d’une trame viaire appropriée s’intégrant pleinement dans le tissu urbain existant.

De façon particulier, l’étude doit :

● maîtriser et harmoniser l’espace urbain de la zone par la planification opérationnelle préventive et curative, objet du « Programme Zéro Bidonville » et préserver ou créer les espaces publics ;

● désenclaver la zone et la rattacher spatialement au reste du tissu urbain régulier de la ville et permettre aux services de la Protection Civile une accessibilité rapide en cas d’incendie notamment en période estivale ;

● faciliter l’accès de la population à la propriété foncière et la transformation des logements par des matériaux en dur dans le respect d’un plan d’alignement bien élaboré ;

●améliorer les conditions de vie des habitants par l’accès aux services urbains (eau, électricité, assainissement, gestion de déchets, transport, soins de santé de proximité, etc.) ;

● s’adapter aux risques/impacts liés aux changements climatiques en particulier les inondations à travers un plan de drainage opérationnel.

●améliorer l’environnement urbain par la réhabilitation ou construction des voies de circulation (décongestionnement), par le développement d’un réseau de collecte de déchets, d’assainissement (hygiène) et par la réduction de la promiscuité (dedensification) ;

● offrir éventuellement des opportunités de développement d’activités économiques à l’intérieur de la zone de manière à contribuer à réduire la pauvreté des habitants.

● Disposer d’une base des données compilant les données foncières et socio-économiques et exploitable dans le SIG les plus courants.

Les termes de références détaillés peuvent être obtenus en s’adressant à l’adresse mail suivant : procurement@arulos.dj

1. L’ARULoS invite maintenant les firmes de consultant éligibles (« Consultants ») à indiquer leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants Intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères pour l’établissement de la liste restreinte sont :
* Une expérience d’au moins dix (10) ans dans les domaines de l’urbanisme et de l’habitat
* Exécution d’au moins deux (2) missions similaires.

Les experts clés ne seront pas évaluées lors de l’établissement de la liste restreinte.

1. Il est porté à l'attention des Consultants intéressés que les dispositions sur la Section III, les paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés des Emprunteurs de la Banque Mondiale Juillet 2016 exposant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts sont applicables.
2. Les Consultants peuvent s’associer avec d’autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d’un groupement solidaire ou d’un accord de sous-traitant mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d’un groupement et / ou d'une sous-traitance. Dans le cas d’un groupement, tous les partenaires sont conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat s'ils sont sélectionnés.
3. Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût énoncée dans le Règlement de passation de marchés dans le cadre du financement des projets d’investissements (juillet 2016).
4. Tout renseignement complémentaire concernant le présent Appel à manifestation d’intérêt peut être demandé à l’adresse mentionnée ci-dessous.
5. Les manifestations d’intérêt doivent être envoyés à l’adresse ci-dessous en personne ; par courrier ou par courrier électronique au plus tard le **MARDI 2 MARS 2021 à 17h00 :**

**AGENCE DE RÉHABILITATION URBAINE ET DE LOGEMENT SOCIAL**

**Zone Industrielle Sud**

**B.P : 2569 –Djibouti**

**République de Djibouti**

**Tel : 21 35 43 44 – Fax : 21 35 44 96**

**Email : procurement@arulos.dj**